

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION

Second degré

PARCOURS - TYPE

Sciences industrielles de l'ingénieur

surligné

UE non
compensable

session unique, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5
sauf pour les UE non compensables : note plancher à 10

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

L'administratrice provisoire
de l'Inspé Toulouse Occitanie-Pyrénées

Nadine JESSEL

Master 2

UE non compensable

SEMESTRE 9

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0910	SC7B910C	Maîtriser et enseigner les S2i 3a	6	48	R. Lavabre
Obligatoire	SC7B9100	Approfondir et mobiliser les savoirs en S2i (3)			
UE 0911	SC7B911C	Maîtriser et enseigner les S2i 3b	4	24	E. Sarraute
A choix	SC7B9110	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IE (1)			
	SC7B9111	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IC (1)			
	SC7B9112	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IM (1)			
	SC7B9113	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité II (1)			
UE 0930	M2EA930C	Mettre en œuvre une pratique professionnelle égalitaire	10	18	F. Bara
UE 0940	SC7B940C	Construire une pratique réflexive : recherche 3	2	12	R. Lavabre
UE 0950	SC7B950C	Structurer sa pratique professionnelle	6	12	F. Bara
UE 0960	SC7B960C	Maîtriser une langue vivante niveau B2	2	18	F. Berlou
A choix	M2ER9600	Anglais 2			
	M2ER9601	Espagnol 2			

SEMESTRE 10

UE 1010	SC7B110C	Maîtriser et enseigner les S2i 4a	4	30	R. Lavabre
Obligatoire	SC7B1100	Mobiliser ses savoirs pour enseigner les S2i			
UE 1011	SC7B111C	Maîtriser et enseigner les S2i 4b	6	42	E. Sarraute
A choix	SC7B1110	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IE (2)			
	SC7B1111	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IC (2)			
	SC7B1112	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité IM (2)			
	SC7B1113	Approfondir et mobiliser les savoirs en spécialité II (2)			
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. Bara
UE 1040	SC7B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	R. Lavabre
UE 1050	SC7B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. Bara
UE 1070	SC7B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	N. Ros D. Peytavi

SESSION UNIQUE

Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
4 écrits "savoirs en S2i" - contrôle continu 2 productions en "savoirs pour enseigner les S2i" - contrôle continu	50% 50%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Production écrite - rapport intermédiaire	100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
4 écrits "savoirs en S2i" - contrôle continu 2 productions en "savoirs pour enseigner les S2i" - contrôle continu	50% 50%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
1 écrit de spécialité - contrôle continu	100%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Production écrite - mémoire final et soutenance	Note globale
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
dossier numérique déposé sur le portfolio	écrit : 100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.